



Blocage part indivision notaire

Par **Emi1980**, le **15/12/2016** à **23:07**

Bonjour, juste après ma signature de la vente de la maison mon ex m a bloqué ma part sans aucune raison. Il y a 3 ans de ceci. Aujourd'hui je dois payer un avocat plus de 2000 euros pour avoir ma part. Quels sont mes droits? A savoir qu'il a déjà gagné la garde de mes enfants. Ceci est insupportable. Il a gardé tout les biens mobiliers de la maison cordialement merci d'avance

Par **Visiteur**, le **15/12/2016** à **23:58**

Bonsoir, Pour mieux comprendre... Qu'a retenu le juge contre vous, pour accorder la garde au père ?

Par **amajuris**, le **16/12/2016** à **11:33**

bonjour, si votre ex a demandé au notaire de bloquer la distribution du prix de vente de la maison, c'est qu'il estime que vous lui devez de l'argent. Si le juge a confié la garde de vos enfants à votre ex, c'est que le juge devait avoir des arguments. Il ne gagne la garde de ses enfants, ce n'est pas une loterie, votre ex avait des arguments qui ont convaincu le juge de vous retirer vos enfants. Salutations